

Tout le monde a son mot à dire !

L'association Afideo vient de créer un outil pour donner toutes leurs chances aux salariés sourds ou malentendants d'intégrer durablement l'entreprise...

L'Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'Exprimant Oralement (Afideo) a élaboré un guide pratique, diffusé sous forme de CD-ROM, pour faciliter l'insertion et l'intégration des personnes sourdes ou malentendantes dans l'entreprise. Cet outil s'adresse à toutes les entreprises, qui ont souvent une méconnaissance de cette population. Il permet de trouver les méthodes pour aménager les postes de travail en fonction du niveau de handicap.

Interview Cédric Lorant Président - Afideo

Agir Mag : Quelles sont les représentations liées à la surdit  en milieu professionnel ?

Cédric Lorant : On associe souvent la surdit  à la langue des signes, c'est une représentation qui ne correspond pas forcément à la réalité de la population des sourds et malentendants. Il y a en fait autant de profils de surdit  que de personnes. Chacun va avoir une courbe de surdit  différente, en fonction d'un vécu différent, et va donc s'adapter différemment aux contraintes du monde de l'entreprise. D'où la nécessité de personnaliser les solutions. La langue des signes peut être une solution, tout comme le codage LPC ⁽¹⁾ ou le sous-titrage. Le principal étant de mettre en place le dispositif de communication adapté à la personne et à la situation.

Agir Mag : Et les principaux freins à l'insertion des personnes sourdes ou malentendantes ?

C. L. : C'est presque toujours un problème d'organisation du poste de travail qu'elles subissent et qui rend difficile la communication. Dès lors que la personne sourde ou malentendante ne peut exercer correctement sa tâche, elle rencontrera des obstacles pour s'insérer dans l'entreprise. Une bonne information auprès de l'équipe et la mise en œuvre de moyens pour rendre le travail accessible en terme de communication sont les bases d'une intégration réussie. Par ailleurs, il faut aussi encourager le salarié sourd ou malentendant à se dévoiler et à parler de son handicap, afin qu'il définisse ses besoins et prenne toute sa place dans l'entreprise.

Agir Mag : Les aménagements de poste sont-ils importants ?

C. L. : La tendance est de penser que ce sont toujours des aménagements difficiles à réaliser, or ce n'est pas le cas. On peut, par exemple, solliciter de temps à autre un interprète, diplômé et qualifié, pour permettre aux personnes de participer dans de bonnes conditions à des réunions importantes. On peut aussi utiliser la transcription écrite simultanée grâce à des professionnels reconnus de la vélotypie ⁽²⁾. Ce peut être également des besoins matériels de type téléphone avec amplificateur/boucle magnétique ou visiophonie. De plus, l'Agefiph peut octroyer des aides pour l'aménagement des postes.

Au final, on s'aperçoit que les moyens nécessaires à la bonne intégration des sourds ou malentendants ne sont ni compliqués, ni trop coûteux. C'est ce que démontre aussi notre kit d'information...

(1) LPC : Langage Parlé Complété ; il s'agit d'un code pour aider à la lecture labiale.

(2) La vélotypie est un moyen de transcription écrite simultanée qui passe par l'utilisation d'un clavier spécifique, le vélotype et par la présence d'un professionnel qualifié, le vélotypiste.

SOURD OU MALENTENDANT ?

Une personne sourde est une personne qui, dès la naissance, ou précocement, ne perçoit pas les sons, ou trop peu pour saisir le langage parlé sans appareillage ou implant cochléaire. Certains sourds sont plus à l'aise en langue des signes qu'en Français. Une personne malentendante perçoit partiellement les sons, à des degrés divers (surdité légère, moyenne, voire sévère). En général, son acuité auditive restante lui permet de percevoir le langage oral dans une certaine mesure, grâce à un appareillage de correction auditive. Majoritairement, les malentendants sont à l'aise en Français et utilisent peu la Langue des Signes.